

Salaire 2012 (n°1/4) Osons dire NON à l'imposture !!

**Par quel miracle, pouvait-on accepter en 2011,
une espérance d'augmentation d'à peine 0,03%
en ayant refusé 0.33% en 2010 ?**

Pour rappel :

En 2011, négociations salariales :

- RCE* : + 1,70 %
- RCI* : + 0,80 %
- Date d'application : 01 avril
- Plancher mini. annuelle : 350 €

Décodons la proposition :

selon les chiffres nationaux

- RCE* = 72% de rémunération moyenne
- RCI* = 10,42% de rémunération moyenne

Concrètement sur une base de 100 €

reçu l'augmentation 2011 est de :

- RCE : $72 \times 1,7\% = 1,22$ € dès avril
- RCI : $10,42 \times 0,8\% = 0,08$ € dès avril
- Soit : $1,30 \times 9$ mois = 11,70 € de plus

0,97 €/mois, brut bien sur !

**A l'heure de la négociation,
l'augmentation proposée
comparée à l'inflation constatée
des 2 premiers mois de l'année
soit 0,44 % en janvier et 0,50 % en février
n'était que de **0,03 %**.**

**Alors que la CGT considérait cette
proposition comme une véritable
provocation, d'autres étaient
signataires ...**

**Pourtant en 2010, un tract intersyndical
des 8 O.S. (CFDT, CFTC, FO, SNIACAM, SNECA-CGC, CGT,
SUD, UNSA) vous expliquait :**

**Négociation FNCA
du 20 mai 2010**

**Les employeurs décident
de rompre le dialogue social**

Négociation du 10 mars : la FNCA propose les mesures d'augmentations salariales collectives suivantes :

+ 1,5% sur RCE/RCP et + 0,75% sur RCI applicables au 1^{er} juillet (!). Comparativement aux salaires 2009, cela représente une augmentation réelle de 0,33% en 2010 (hors mesures individuelles qui n'impactent qu'une partie des salariés)

Le projet FNCA n'est accepté par aucune Organisation Syndicale, un boycott des CE est organisé...

Certes, le ridicule ne tue pas, mais il s'agit de notre salaire et de notre pouvoir d'achat.

**Jusqu'où ira l'imposture ? En 2012 exigeons ensemble
un meilleur équilibre entre Travail, Compétence et Salaire**

*RCE : rémunération conventionnelle de l'emploi / RCI : rémunération conventionnelle individuelle

(à suivre)